

## Actions à mettre en œuvre au MFFP pour donner suite au colloque saumon et foresterie

### **Documenter l'état du réseau routier :**

- Créer une base de données sur l'état des traverses de cours d'eau et des tronçons de chemins.
- Définir des critères permettant de prioriser les cas rapportés
- Développer une application multiplateforme permettant d'alimenter cette base de données.
- Rendre disponible cette application et offrir de la formation sur son utilisation en collaboration à la TGIRT

**Objectifs :** En documentant l'état actuel du réseau routier, le Ministère sera en mesure de mieux évaluer l'ampleur des problématiques. Le Ministère et certains intervenants du territoire pourront orienter leurs actions vers les secteurs susceptibles d'avoir le plus d'impacts positifs sur le saumon. De plus, le Ministère pourra mieux estimer les coûts/bénéfices découlant de différents scénarios étudiés.

### **Principaux liens avec les constats du colloque saumon / foresterie (Bloc voirie forestière)**

**Constat 1** – Les infrastructures de voirie forestière – c'est-à-dire l'ensemble des chemins et des traverses de cours d'eau – sont en majorité abandonnées ou insuffisamment entretenues après la récolte forestière. Ces infrastructures sont une source majeure de sédiments qui affectent la qualité de l'habitat aquatique.

**Constat 3** – La méconnaissance de l'état actuel du réseau de voirie forestière est un frein à une gestion – entretien, réfection, retrait – efficace de ses infrastructures et de leurs impacts sur la qualité de l'habitat aquatique.

### **Proposer une approche qui permettrait de raffiner l'utilisation des aires équivalentes de coupe :**

- Redécouper les bassins-versants de manière à ce que le résultat du calcul soit réalisé sur la base de réels bassins versants.
- Intégrer des éléments documentés (ex frayère à saumon) qui justifieraient un calcul à une échelle autre que les bassins versants identifiés pour le calcul de base.

**Objectifs :** Le redécoupage des bassins versants est suggéré par les hydrologues forestiers qui ont étudié le découpage en vigueur en Gaspésie. Ce redécoupage permettra d'être plus confiant dans

la validité des résultats obtenus. L'intégration des éléments documentés permettra de calculer l'AEC des bassins versants alimentant directement ces sites. Il s'agit d'une application plus pertinente du concept d'AEC qui apportera une assurance supplémentaire de la protection de l'habitat du saumon.

Les impacts potentiels de cette proposition (enjeu de gestion lié à une éventuelle multiplication des bassins de référence, enjeux écologiques de répartition spatiale, impacts sur l'approvisionnement en matière ligneuse et autre) devront être pris en compte lors du développement de cette approche.

### **Principaux liens avec les constats du colloque saumon / foresterie (Bloc AEC)**

**Constat 3** – L'AEC pourrait être utilisée pour évaluer les risques de variation du débit d'un cours d'eau à des endroits sensibles de l'habitat aquatique (p. ex. frayères) ou à des endroits susceptibles de l'affecter (p. ex. zones d'érosion).

**Constat 5** – L'AEC est un indicateur qui – bien que perfectible – demeure pertinent à titre de mesure de précaution minimale.

### **Dresser le portrait des secteurs fragiles (mauvais drainage) le long des cours d'eau et proposer une approche qui permettrait de les considérer en amont du processus de planification.**

- Créer une couche des secteurs sensibles à partir d'une analyse cartographique
- Raffiner l'analyse avec la photo-interprétation lorsque nécessaire
- Estimer les superficies en cause
- Faire le lien entre ces superficies et les motifs de non récolte
- Présenter le résultat de l'analyse à la TGIRT et proposer une solution pour la considération de cet enjeu en amont du processus d'harmonisation.

**Objectifs :** Mieux contrôler la perturbation des sols fragiles à proximité des cours d'eau. Contribuer au maintien des fonctions écologiques associées au milieu riverain.

### **Principaux liens avec les constats du colloque saumon / foresterie (Bloc bande riveraine)**

**Constat 2** – La modulation de la largeur des bandes riveraines est possible et apparaît pertinent, notamment sur la base de la dynamique fluviale d'un cours d'eau et de son espace de liberté, afin de favoriser la pérennité de leurs fonctions écologiques (p. ex. limiter l'érosion des berges).

### **Favoriser les essais visant à tester des alternatives aux traverses de cours d'eau « traditionnelles. »**

- En collaboration avec des chercheurs, favoriser des essais qui permettent de documenter la performance de traverses de cours d'eau non seulement en termes de sédimentation et de libre circulation du poisson, mais aussi en matière de coûts d'installation et d'effort d'entretien.

**Objectifs** : Minimiser l'impact des traverses de cours d'eau sur l'habitat du poisson. Promouvoir l'installation de traverse ou l'instauration de pratiques qui font en sorte que les traverses de cours d'eau demande moins d'entretien.

#### **Principaux liens avec les constats du colloque saumon / foresterie (Bloc voirie)**

**Constat 1** – Les infrastructures de voirie forestière – c'est-à-dire l'ensemble des chemins et des traverses de cours d'eau – sont en majorité abandonnées ou insuffisamment entretenues après la récolte forestière. Ces infrastructures sont une source majeure de sédiments qui affectent la qualité de l'habitat aquatique.

**Constat 4** – L'utilisation d'infrastructures temporaires ou plus durables – selon les contextes – et la fermeture de chemins doivent faire partie des moyens disponibles en vue de contribuer au maintien de la qualité de l'habitat aquatique.

### **Développer et suivre l'application des solutions dans un bassin expérimental**

**Objectifs** : Développer des méthodes d'acquisition de connaissances qui pourront par la suite être appliquées à l'échelle de la région.